

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 avril 2021

Voltalia ambitionne de devenir la troisième société cotée et le premier de son secteur à adopter le statut d'Entreprise à Mission

Voltalia (Euronext Paris, ISIN code : FR0011995588), acteur international des énergies renouvelables, a pour ambition de devenir une Entreprise à Mission, au sens de la loi française PACTE¹. Voltalia présentera à l'occasion de sa prochaine Assemblée générale des actionnaires, qui se tiendra le 19 mai prochain, une résolution visant à modifier ses statuts en ce sens.

« Voltalia a un impact positif, qui s'amplifie année après année. L'inscription d'objectifs RSE² dans les statuts de Voltalia permettra de mieux encore accomplir sa Raison d'Être : améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local. Depuis la création de Voltalia, ses équipes sont déterminées à améliorer un monde menacé par le réchauffement climatique et attentives à ce que la transition énergétique bénéficie au développement humain dans les pays où Voltalia est présent. Notre nouvelle qualité d'Entreprise à Mission, si nos actionnaires en décident ainsi, mettra en conformité nos statuts avec l'action quotidienne et la culture des 'Voltaliens' » commente Sébastien Clerc, Directeur Général de Voltalia.

Voltalia a défini dès 2014 sa Raison d'Être, inscrite en mai 2020 dans ses statuts : améliorer l'environnement mondial en favorisant le développement local. En effet, depuis sa création il y a 15 ans, Voltalia développe, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables, pour son compte comme pour ses clients tiers, dans les pays les plus développés comme dans les pays émergents. Voltalia contribue ainsi activement à la lutte contre le changement climatique et au développement socio-économique local :

- En 2020, la production électrique de Voltalia s'est élevée à 2,8 térawattheures, l'équivalent de la consommation de 3,8 millions de personnes. Elle a évité l'émission de 1 546 kilotonnes de CO₂ dans l'atmosphère soit l'équivalent du nombre de smartphones utilisés en France (plus de 55 millions).
- Voltalia cible prioritairement des régions du monde où le renouvelable n'a pas besoin de subventions pour produire localement une électricité accessible financièrement. Le Groupe offre ainsi un profil unique avec environ 80 % de sa puissance installée produisant de l'électricité à un prix compétitif et non subventionné. A travers ses activités de Services pour clients tiers, Voltalia démultiplie son impact positif en aidant d'autres acteurs à produire de l'énergie renouvelable. Depuis sa création, Voltalia a développé, construit et maintenu pour ses clients une capacité électrique renouvelable supérieure à celle conservée par le Groupe.
- En plus de créer des emplois directs et indirects et des infrastructures durables sur les territoires où il mène ses activités, Voltalia a reversé près de deux millions d'euros depuis 2014 pour la concrétisation de 86 actions et projets sociaux solidaires au Brésil.

¹ La loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises), promulguée le 22 mai 2019, permet aux entreprises de droit français qui le souhaitent de se doter d'une Raison d'Être et d'inscrire des objectifs sociaux et environnementaux dans ses statuts afin de devenir une « Société à mission »

² RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

30 avril 2021

L'entreprise souhaite aujourd'hui mettre en cohérence son activité avec ses statuts en y inscrivant, en lien avec sa Raison d'Être, trois objectifs environnementaux et sociaux qu'elle se donne pour mission de poursuivre dans le cadre de son activité au sens de l'article L. 210-10 du Code de commerce :

- 1) Agir pour la production d'une énergie renouvelable accessible au plus grand nombre** : participer activement à la lutte contre le changement climatique à travers la production d'énergie renouvelable et renforcer l'accès à une électricité verte compétitive ;
- 2) Contribuer avec les habitants au développement durable des territoires** : construire des relations de long terme avec les parties prenantes ;
- 3) Œuvrer pour la préservation des ressources de la planète** : amplifier l'impact positif des activités sur l'environnement, tout au long de la chaîne de valeur.

La Loi PACTE permet aux entreprises françaises qui le souhaitent de se doter d'une Raison d'Être afin de préciser leur projet collectif de long terme. Associée à des objectifs sociaux et environnementaux, cette raison d'être devient alors une « mission » et l'entreprise devient une « Société à mission ». La Loi PACTE prévoit un « Comité de mission », qui sera prochainement constitué pour effectuer un suivi de la réalisation de la mission par l'entreprise.

Fruit d'un processus de dialogue avec les équipes de Voltalia lors d'ateliers collaboratifs avec des parties prenantes externes à l'entreprise, ces objectifs sociaux et environnementaux sont au cœur du modèle de croissance durable propre à Voltalia depuis sa création.

L'adoption du statut de Société à mission démontre l'ambition de Voltalia de poursuivre son action en faveur de l'environnement et du développement local, avec la volonté d'une amélioration continue de ses pratiques.

En devenant la première entreprise de son secteur et la troisième société cotée sur le marché régulé d'Euronext à devenir Société à mission, Voltalia a pour ambition de montrer à toutes les entreprises qu'elles peuvent inscrire dans leurs statuts une réalité que chacun peut constater au quotidien, à savoir qu'elles poursuivent des objectifs qui ne sont pas strictement économiques mais aussi sociaux et environnementaux.

Prochain rendez-vous : **Assemblée générale**, le 19 mai 2021

A propos de Voltalia (www.voltalia.com)

Voltalia est un acteur international des énergies renouvelables. Le Groupe produit et vend de l'électricité issue de ses installations éoliennes, solaires, hydrauliques, biomasse et de stockage. Il dispose d'une puissance en exploitation et en construction de plus de 1,4 GW et d'un portefeuille de projets en développement d'une capacité totale de 9,7 GW.

Voltalia est également prestataire de services et accompagne ses clients en renouvelable pendant toutes les étapes des projets, de la conception à l'exploitation-maintenance.

Pionnier sur le marché des entreprises, Voltalia propose enfin une offre globale à celles-ci allant de la fourniture d'électricité verte aux services d'efficacité énergétique, en passant par la production locale de sa propre électricité.

Fort de plus de 1 130 collaborateurs dans 20 pays sur 4 continents, Voltalia possède une capacité d'action mondiale pour ses clients.

Voltalia est coté au marché réglementé d'Euronext à Paris (FR0011995588 – VLTSA) et fait partie des indices Euronext Tech 40 et CAC Mid&Small. L'entreprise est également incluse dans le Gaïa-Index, l'indice des valeurs moyennes responsables.

Voltalia
Relations Investisseurs : invest@voltalia.com
T. +33 (0)1 81 70 37 00

Actifin
Relations Presse : Jennifer Jullia
jjullia@actifin.fr · T. +33 (0)1 56 88 11 11